

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2017-08 du 14 mars 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1730175S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2016-12 du 16 mars 2016 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Rémi Courbil en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine de Nord de France ;  
Vu la décision n° N 2017-01 du 23 janvier 2017 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Christophe Vinzia en qualité de secrétaire général par intérim de l'établissement de transfusion sanguine de Nord de France ;  
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Rémi Courbil, directeur de l'EFS Nord de France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes relatifs à la préparation, à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, du marché public national de fourniture de réactifs d'immunologie infectieuse utilisable en qualification biologique des dons de sang pour le dépistage des anticorps antipaludéens.

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Rémi Courbil, directeur de l'EFS Nord de France, délégation est donnée à M. Christophe Vinzia, secrétaire général de l'EFS Nord de France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 mars 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS